



PROCÉDURE À SUIVRE POUR LES LOCATAIRES AVEC PROBLÈMES DE : MOISSURES, PUNAISES, RÉPARATIONS, VERMINES, ETC.

1. Aviser le propriétaire par téléphone ou en personne. S'il ne fait rien passer à l'étape 2.
2. Faire une mise en demeure avec un délai de 10 jours (moins en cas d'urgence et/ou insalubrité extrême) et l'envoyer au propriétaire. Garder une copie signée. Envoyer la mise en demeure par courrier recommandé. Garder la preuve d'envoi et obtenir la preuve de réception au www.canadapost.ca . Si rien n'est fait passer à l'étape 3, 4 et 5 selon.
3. Préparer les preuves : noter les événements, dates, témoins, etc. Prendre des photos, surtout en cas d'insalubrité (punaises, moisissures et vermines) et des réparations non faites, etc.
4. En cas d'insalubrité (punaises, moisissures et vermines) ou de logement en très mauvais état, faire une plainte au service d'inspection de l'arrondissement concerné :
 - Appeler au 311 pour obtenir l'adresse du service d'inspection de l'arrondissement
 - S'y rendre en personne avec une copie de la mise en demeure et la preuve d'envoi. Noter le numéro de dossier/plainte avec le nom de l'inspecteur et son numéro de téléphone pour faire le suivi.
 - L'inspecteur doit communiquer avec le propriétaire/locateur pour lui signaler la situation, dans certains cas l'inspecteur visitera le logement.
 - Après avoir appelé le propriétaire/locateur ou visité le logement, l'inspecteur fera un rapport des non-conformités à corriger. Ce rapport va être envoyé au propriétaire/locateur. Si le propriétaire ne fait pas les correctifs demandés, il devra payer une amende.
5. Faire une plainte à la Régie du logement :
 - Ouvrir un dossier avec la copie de la mise en demeure et la preuve d'envoi. Les frais sont environ 70 \$. Les gens bénéficiaires de la Sécurité du Revenu, n'ont pas de frais à payer.
 - Envoyer la « signification » de la Régie du logement par courrier recommandé au propriétaire.
 - Continuer à noter les faits afin de préparer la preuve pour le jour d'audience.
6. Pour plus d'information contacter : Infologis de l'est de l'île de Montréal au 514-354-7373